

Décision

Générale

colonial

Décision n° 641 nommant M. Grandperrin (Maurice), chef de cabinet. du Gouverneur.

n° 641

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
21 juin 1950

Numéro JO
n° 6 du 30/06/1950

Date du numéro
30 juin 1950

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu la décision n° 360 au 22 mars 1950 chargeant provisoirement M. Guilbot (Jean), administrateur adjoint de 1er classe des colonies, des fonctions de chef de cabinet du Gouverneur, pour compter du 21 mars 1950

Vu la décision désignant M, Grandperrin (Maurice) pour servir en Côte française des Somalis et l'arrivée de celui-ci à la colonie,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— M. Grandperrin (Maurice), administrateur de 3e classe des colonies, est nommé chef du cabinet du Gouverneur de la Côte française des Somalis, en remplacement de M. Guilbot (Jean), qui reste affecté au cabinet en qualité de chef du bureau du personnel.

Art. 2

— La présente décision, qui aura effet pour compter du 19 juin 1950, sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

Le Gouverneur, N. SADOUL.